

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Délibération du Comité Syndical du 11 avril 2025

Délibération n° 2025/598

Objet : Nomenclature M57 - Approbation du règlement budgétaire et financier

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 14h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 28/03/2025, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 1

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Membres présents : M. Thierry KOVACS, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir : Mme Michèle CEDRIN (pouvoir donné à M. KOVACS)

Membres excusés :

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération n° 2023/525 du 9 octobre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable développée sans référence fonctionnelle au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2024/544 du 11 avril 2024 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier ;

Conformément aux dispositions de cette nomenclature et du Code général des collectivités territoriales, les collectivités / communes de plus de 3 500 habitants doivent se doter avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M57 d'un règlement budgétaire et financier (RBF) valable pour la durée de la mandature et révisable à tout moment.

Dans le cadre des nouvelles élections de la Présidence en date du 10 avril 2025 ainsi que de la modification de l'Assemblée Délibérante, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de réviser le règlement budgétaire et financier du Syndicat.

La rédaction du RBF est libre et propre à chaque collectivité. Il a pour vocation le rappel des normes tant légales que réglementaires, ainsi que les éventuels processus de gestions propres à la collectivité qui se dote d'un tel document. Il fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et les modalités de gestion interne des Autorisations de Programme (AP) / Autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP), dans le respect du cadre prévu par la réglementation.

Après son préambule, le RBF comporte sept alinéas :

- 1/ Les principes budgétaires
- 2/ Les documents budgétaires
- 3/ Le cycle budgétaire
- 4/ Le vote du budget
- 5/ La gestion de la pluri annualité
- 6/ L'exécution budgétaire
- 7/ L'information des élus

Le RBF annexé au présent rapport évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion et processus du syndicat mixte.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le comité syndical :

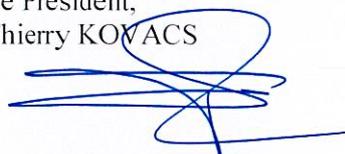
➤ **Adopte** le Règlement Budgétaire et Financier révisé ci-annexé (Annexe 1)

➤ **Valide** son application pour les budgets ci-après :

- Budget principal du Syndicat mixte de la zone industrialo-portuaire de Salaise Sablons
- Budget annexe opération d'aménagement ZIP Salaise Sablons

➤ **Autorise**, Monsieur le Président, à signer tous documents / actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,
Thierry KOVACS



Pièce jointe en annexe :

- Annexe 1 : Règlement Budgétaire et Financier (RBF) révisé

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Délibération du Comité Syndical du 11 avril 2025

Délibération n° 2025/599

Objet : Compte de gestion 2024 – Budget principal et budget annexe

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 14h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 28/03/2025, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 1

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Membres présents : M. Thierry KOVACS, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir : Mme Michèle CEDRIN (pouvoir donné à M. KOVACS)

Membres excusés :

Considérant que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur,

Considérant qu'en application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat, et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif,

Considérant qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs principal et annexe de l'exercice 2024 et les éventuels budgets supplémentaires et décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur des Finances de la Trésorerie de Roussillon accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant qu'après s'être assuré que Monsieur le Receveur des Finances de la Trésorerie de Roussillon a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant l'exactitude des opérations :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,
- Statuant sur l'exécution du budget principal et du budget annexe de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le comité syndical :

- **Approuve** le compte de gestion 2024 du budget principal et du budget annexe,
- **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées en 2024 au budget principal et au budget annexe,
- **Statue** sur l'exécution du budget principal et du budget annexe de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare** que le compte de gestion du budget principal et du budget annexe (annexe 1 extraits partiels) dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur le Receveur des Finances de la Trésorerie de Roussillon, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Thierry KOVACS



Pièce jointe en annexe :

- Annexe 1 : Comptes de gestion 2024

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

Délibération du Comité Syndical du 11 avril 2025

Délibération n° 2025/600

Objet : Compte administratif 2024 – Budget principal et budget annexe

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 14h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 28/03/2025, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 7 Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 1

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Membres présents : M. Thierry KOVACS, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir : Mme Michèle CEDRIN (pouvoir donné à M. KOVACS)

Membres excusés :

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	3 506 640,58 €	24 724 052,66 €
<i>Report au 31/12/2023</i>	4 880 744,46 €	69 820,26 €
Total Recettes	8 387 385,04 €	24 793 872,92 €
<i>Dépenses</i>	1 347 923,81 €	25 657 225,04 €
<i>Report au 31/12/2023</i>	-	-
Total Dépenses	1 347 923,81 €	25 657 225,04 €
Résultat	7 039 461,23 €	-863 351,52 €

BUDGET ANNEXE 2024 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	4 331 674,73 €	4 325 826,05 €
<i>Report au 31/12/2023</i>	4 119 913,06 €	-
Total Recettes	8 451 587,79 €	4 325 826,05 €
<i>Dépenses</i>	4 331 674,73 €	4 331 674,73 €
<i>Report au 31/12/2023</i>	-	2 392 532,53 €
Total Dépenses	4 331 674,73 €	6 724 207,26 €
Résultat	4 119 913,06 €	-2 398 381,21€

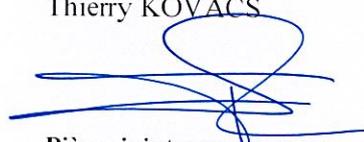
Le Président du Syndicat mixte s'étant retiré de l'assemblée,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le comité syndical :

- ☞ **Prend acte** de la communication du compte administratif 2024 annexé à la présente (Annexe 1),
- ☞ **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2024 (annexe 2) relatives aux débits et aux crédits portés aux différents comptes,
- ☞ **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- ☞ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ☞ **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal et du budget annexe.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Thierry KOVACS


Pièces jointes en annexe :

- Annexe 1 : CA 2024
- Annexe 2 : Comptes de gestion 2024

République Française

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

Délibération du Comité Syndical du 11 avril 2025

Délibération n° 2025/601

Objet : Affectation du résultat 2024 – Budget principal et budget annexe

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 14h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 28/03/2025, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 1

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Membres présents : M. Thierry KOVACS, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir : Mme Michèle CEDRIN (pouvoir donné à M. KOVACS)

Membres excusés :

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	3 506 640,58 €	24 724 052,66 €
<i>Report au 31/12/2023</i>	4 880 744,46 €	69 820,26 €
Total Recettes	8 387 385,04 €	24 793 872,92 €
<i>Dépenses</i>	1 347 923,81 €	25 657 225,04 €
<i>Report au 31/12/2023</i>	-	-
Total Dépenses	1 347 923,81 €	25 657 225,04 €
Résultat	7 039 461,23 €	-863 351,52 €

BUDGET ANNEXE 2024 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	4 331 674,73 €	4 325 826,05 €
<i>Report au 31/12/2023</i>	4 119 913,06 €	-
Total Recettes	8 451 587,79 €	4 325 826,05 €
<i>Dépenses</i>	4 331 674,73 €	4 331 674,73 €
<i>Report au 31/12/2023</i>	-	2 392 532,53 €
Total Dépenses	4 331 674,73 €	6 724 207,26 €
Résultat	4 119 913,06 €	-2 398 381,21 €

Monsieur le Vice-Président précise que :

- Le compte administratif 2024 du budget principal fait apparaître un résultat positif en section de fonctionnement de 7 039 461,23 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :
 - 757 341,52 € à la section d'investissement au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé du budget principal 2025,
 - 6 282 119,71 € reportés à la section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget principal 2025.
- Le compte administratif 2024 du budget principal fait apparaître un résultat négatif en section d'investissement de - 863 351,52 € qu'il est proposé de reporter au compte 001 déficit d'investissement reporté du budget principal 2025.
- Le compte administratif 2024 du budget annexe fait apparaître un résultat positif en section de fonctionnement de 4 119 913,06 € qu'il est proposé de reporter au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget annexe 2025.
- Le compte administratif 2024 du budget annexe fait apparaître un résultat négatif en section d'investissement de -2 398 381,21 € qu'il est proposé de reporter au compte 001 déficit d'investissement reporté du budget annexe 2025.

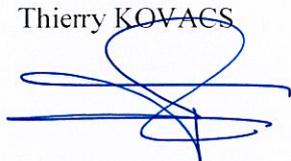
Après avoir voté le compte administratif et entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical :

☞ **Approuve** la proposition d'affectation des résultats des comptes administratifs 2024 comme ci-dessus,

➡ **Autorise**, Monsieur le Président, à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Thierry KOVACS



SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

Délibération du Comité Syndical du 11 avril 2025

Délibération n° 2025/602

Objet : Budget primitif 2025 - budget principal et budget annexe

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 14h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 28/03/2025, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 1

Nombre de pouvoirs : 1

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Membres présents : M. Thierry KOVACS, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir : Mme Michèle CEDRIN (pouvoir donné à M. KOVACS)

Membres excusés :

BUDGET PRINCIPAL BP 2025

Section de fonctionnement en €	BP 2025
TOTAL Recettes de fonctionnement (y compris reports)	9 836 093,21 €
<i>Dont atténuation de charges</i>	500,00 €
<i>Dont produits des services</i>	30 000,00 €
<i>Dont dotations et participations</i>	3 517 500,00 €
<i>Dont autres produits de gestion courante</i>	6 000,00 €
<i>Dont produits exceptionnels</i>	0,00 €
<i>Dont flux d'ordre - amortissement des subventions</i>	0,00 €
<i>Dont excédent de fonctionnement reporté</i>	6 282 093,21 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement (y compris reports)	5 991 600,00 €
<i>Dont charges à caractère général</i>	887 600,00 €
<i>Dont charges de personnel</i>	442 000,00 €
<i>Dont autres charges de gestion courante</i>	491 500,00 €
<i>Dont charges financières</i>	0,00 €
<i>Dont charges exceptionnelles</i>	500,00 €
<i>Dont flux d'ordre - dotations aux amortissements</i>	170 000,00 €
<i>Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement</i>	4 000 000,00 €
Solde de fonctionnement yc reports	3 844 493,21 €

Section d'investissement en €	BP 2025
TOTAL Recettes d'investissement (y compris reports)	5 207 351,52 €
<i>Virement en provenance de la section de fonctionnement</i>	4 000 000,00 €
<i>Dont affectation en réserve (1068)</i>	757 341,52 €
<i>Dont FCTVA</i>	25 000,00 €
<i>Dont subvention d'investissement</i>	255 010,00 €
<i>Dont emprunts</i>	0,00 €
<i>Dont autres immobilisations financières</i>	0,00 €
<i>Dont flux d'ordre - Dotations aux amortissements</i>	170 000,00 €
TOTAL Dépenses d'investissement (y compris reports)	2 634 351,52 €
<i>Dont subventions d'investissement</i>	75 000,00 €
<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	0,00 €
<i>Dont subventions d'équipements versées</i>	581 000,00 €
<i>Dont immobilisations corporelles</i>	70 000,00 €
<i>Dont immobilisations corporelles en cours</i>	20 000,00 €
<i>Dont participations et créances rattachées</i>	25 000,00 €
<i>Dont autres immobilisations financières</i>	1 000 000,00 €
<i>Dont flux d'ordre - amortissement des subventions</i>	0,00 €
<i>Dont déficit d'investissement reporté</i>	863 351,52 €
Solde d'investissement yc reports	2 573 000,00 €

BUDGET ANNEXE BP 2025

Section de fonctionnement en €	BP 2025
TOTAL Recettes de fonctionnement (y compris reports)	8 466 587,79 €
<i>Dont atténuation de charges</i>	
<i>Dont flux d'ordre - amortissement des subventions et variations stocks terrains</i>	4 346 674,73 €
<i>Dont excédent de fonctionnement reporté</i>	4 119 913,06 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement (y compris reports)	6 765 055,94 €
<i>Dont charges à caractère général</i>	20 000,00 €
<i>Dont flux d'ordre - dotations aux amortissements et variations stocks terrains</i>	4 331 674,73 €
<i>Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement</i>	2 413 381,21 €
Solde de fonctionnement yc reports	1 701 531,85 €

Section d'investissement en €	BP 2025
TOTAL Recettes d'investissement (y compris reports)	6 745 055,94 €
<i>Virement en provenance de la section de fonctionnement</i>	2 413 381,21 €
<i>Dont autres immobilisations financières</i>	
<i>Dont flux d'ordre - dotations aux amortissements et variations stocks terrains</i>	4 331 674,73 €
<i>Dont excédent d'investissement reporté</i>	0,00 €
TOTAL Dépenses d'investissement (y compris reports)	6 745 055,94 €
<i>Dont subventions d'investissement</i>	
<i>Dont flux d'ordre - amortissement des subventions stocks terrains</i>	4 346 674,73 €
<i>Dont déficit d'investissement reporté</i>	2 398 381,21 €
Solde d'investissement yc reports	0,00 €

Le comité syndical,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 03 mars 2025,
- Considérant le projet de Budget primitif 2025,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le comité syndical :

➤ **Approuve** le projet de budget 2025, ci-joint en Annexe 1, présenté en budget principal et budget annexe, de voter les crédits qui y sont inscrits et les suréquilibres proposés.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Thierry KOVACS



Pièce jointe en annexe :

- Annexe 1 : Projet de budget 2025

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

Délibération du Comité Syndical du 11 avril 2025

Délibération n° 2025/603

Objet : Compte de gestion 2024 – Budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d’Inspira – Service n°1 Parking mutualisé Nord

L’an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 14h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 28/03/2025, s’est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 1

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Membres présents : M. Thierry KOVACS, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir : Mme Michèle CEDRIN (pouvoir donné à M. KOVACS)

Membres excusés :

Considérant que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du

Considérant qu'en application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat, et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif,

Considérant qu'après s'être fait présenter le budget primitif de la régie des services industriels et commerciaux – service n° 1 de l'exercice 2024 et les éventuels budgets supplémentaires et décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur des Finances de la Trésorerie de Roussillon accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant qu'après s'être assuré que Monsieur le Receveur des Finances de la Trésorerie de Roussillon a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant l'exactitude des opérations :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,
- Statuant sur l'exécution du budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux – service n° 1 de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA en date du 11 avril 2025,

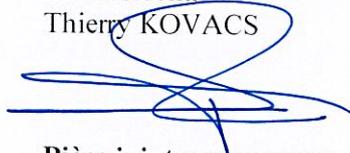
Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le comité syndical :

- ⇒ **Approuve** le compte de gestion 2024 de la régie des services industriels et commerciaux–service n° 1,
- ⇒ **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées en 2024 au budget de la régie des services industriels et commerciaux–service n° 1,
- ⇒ **Statue** sur l'exécution du budget de la régie des services industriels et commerciaux–service n° 1 de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- ⇒ **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- ⇒ **Déclare** que le compte de gestion du budget de la régie des services industriels et commerciaux–service n° 1 (Annexe 1 extrait partiel) dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur le Responsable du service de gestion comptable du Roussillonnais, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président.

Thierry KOVACS



Pièce jointe en annexe :

- Annexe 1 : Comptes de gestion

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

Délibération du Comité Syndical du 11 avril 2025

Délibération n° 2025/604

Objet : Compte administratif 2024 - Budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 Parking mutualisé Nord

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 14h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 28/03/2025, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 7 Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 1

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Membres présents : M. Thierry KOVACS, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir : Mme Michèle CEDRIN (pouvoir donné à M. KOVACS)

Membres excusés :

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES SERVICES INDUSTRIELS
Service n° 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	78 240,61 €	113 488,68€
<i>Report au 31/12/2023</i>	49 220,92 €	8 000,00 €
Total Recettes	127 461,53€	121 488,68 €
Dépenses	109 890,29 €	46 997,24 €
Total Dépenses	109 890,29 €	46 997,24 €
Résultat	17 571,24 €	74 491,44 €

Le Président du Syndicat Mixte s'étant retiré de l'assemblée,

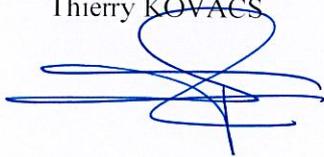
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA en date du 11 avril 2025,

Le comité syndical, après avoir entendu la présentation du Vice-Président :

- **Prend acte** de la communication du compte administratif 2024 annexé à la présente (Annexe 1),
- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2024 (Annexe 2) relatives aux débits et aux crédits portés aux différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2024.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Thierry KOVACS



Pièces jointes en annexe :

- Annexe 1 : CA 2024 Régie
- Annexe 2 : Compte de gestion 2024

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Délibération du Comité Syndical du 11 avril 2025

Délibération n° 2025/605

Objet : Affectation du résultat 2024 - Budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 Parking mutualisé Nord

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 14h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 28/03/2025, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 1

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Membres présents : M. Thierry KOVACS, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir : Mme Michèle CEDRIN (pouvoir donné à M. KOVACS)

Membres excusés :

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
Service n° 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	78 240,61 €	113 488,68€
<i>Report au 31/12/2023</i>	49 220,92 €	8 000,00 €
Total Recettes	127 461,53€	121 488,68 €
Dépenses	109 890,29 €	46 997,24 €
Total Dépenses	109 890,29 €	46 997,24 €
Résultat	17 571,24 €	74 491,44 €

Monsieur le Vice-Président précise que :

- Le compte administratif 2024 du budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 fait apparaître un résultat en section de fonctionnement de 17 571,24 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :
 - 17 571,24 € reportés à la section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 2025
- Le compte administratif 2024 du budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 fait apparaître un résultat en section d'investissement de 74 491,44 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :
 - 74 491,44€ reportés à la section d'investissement au compte 001 excédent d'investissement reporté du budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 2025

Après avoir voté le compte administratif et entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical :

➤ **Approuve** la proposition d'affectation des résultats des comptes administratifs 2024 comme ci-dessus,

➤ **Autorise**, Monsieur le Président, à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Thierry KOVACS

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Délibération du Comité Syndical du 11 avril 2025

Délibération n° 2025/606

Objet : Budget primitif 2025 - Budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 Parking mutualisé Nord

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 14h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 28/03/2025, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 1

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Membres présents : M. Thierry KOVACS, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir : Mme Michèle CEDRIN (pouvoir donné à M. KOVACS)

Membres excusés :

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET RÉGIE DE SERVICE N°1 PARKING ID : 038-200019297-20250411-2025_606-DE

Section de fonctionnement en €	BP 2025
TOTAL Recettes de fonctionnement (y compris reports)	96 101,24 €
<i>Dont atténuation de charges</i>	
<i>Dont produits des services</i>	
<i>Dont dotations et participations</i>	
<i>Dont autres produits de gestion courante</i>	76 650,00 €
<i>Dont produits exceptionnels</i>	0,00 €
<i>Dont flux d'ordre - amortissement des subventions</i>	1 880,00 €
<i>Dont excédent de fonctionnement reporté</i>	17 571,24 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement (y compris reports)	96 101,24 €
<i>Dont charges à caractère général</i>	70 401,24 €
<i>Dont charges de personnel</i>	
<i>Dont autres charges de gestion courante</i>	
<i>Dont charges financières</i>	
<i>Dont charges exceptionnelles</i>	
<i>Dont flux d'ordre - dotations aux amortissements</i>	25 700,00 €
<i>Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement</i>	0,00 €
Solde de fonctionnement yc reports	0,00 €

Section d'investissement en €	BP 2025
TOTAL Recettes d'investissement (y compris reports)	108 691,44 €
<i>Virement en provenance de la section de fonctionnement</i>	0,00 €
<i>Dont affectation en réserve (1068)</i>	0,00 €
<i>Dont FCTVA</i>	
<i>Dont subvention d'investissement</i>	
<i>Dont emprunts</i>	8 500,00 €
<i>Dont autres immobilisations financières</i>	
<i>Dont flux d'ordre - Dotations aux amortissements</i>	25 700,00 €
<i>Dont excédent d'investissement reporté</i>	74 491,44 €
TOTAL Dépenses d'investissement (y compris reports)	84 380,00 €
<i>Dont subventions d'investissement</i>	
<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	
<i>Dont remboursements d'emprunts</i>	8 500,00 €
<i>Dont immobilisations corporelles</i>	74 000,00 €
<i>Dont immobilisations corporelles en cours</i>	
<i>Dont participations et créances rattachées</i>	
<i>Dont autres immobilisations financières</i>	
<i>Dont flux d'ordre - amortissement des subventions</i>	1 880,00 €
<i>Dont déficit d'investissement reporté</i>	
<i>Dont crédits de réserve</i>	0,00 €
Solde d'investissement yc reports	24 311,44 €

Le comité syndical,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 03 mars 2025,
- Considérant le projet de Budget primitif 2025,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le comité syndical :

➔ **Approuve** le projet de budget 2025, ci-joint en Annexe 1, présenté en Budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 Parking mutualisé Nord, et de voter les crédits qui y sont inscrits.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Thierry KOVACS

Pièce jointe en annexe :

- Annexe 1 : Projet de budget 2025

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Délibération du Comité Syndical du 11 avril 2025

Délibération n° 2025/607

Objet : Contributions statutaires des membres du Syndicat Mixte – Année 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 14h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 28/03/2025, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 1

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Membres présents : M. Thierry KOVACS, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir : Mme Michèle CEDRIN (pouvoir donné à M. KOVACS)

Membres excusés :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Mixte INSPIRA,

Vu la Délibération n°2024/567 en date du 16 décembre 2024 relative au 2^{ème} pacte fiscal portant sur la redistribution des produits fiscaux de l'espace industriel Inspira et de son Annexe A,

Vu le Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Principal,

Après avoir entendu l'exposé du Président, le comité syndical :

➤ **Fixe** le montant des contributions statutaires des Collectivités et EPCI adhérents au titre de l'année 2025 (Budget Principal), ainsi qu'il suit :

- Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 1 760 000,00€ ;
- Pour la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône (CCEBER) : 1 440 000,00€

➤ **Autorise**, Monsieur le Président, à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants et à signer tout acte relatif à la présente délibération.

Le Président,
Thierry KOVACS



SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

Délibération du Comité Syndical du 11 avril 2025

Délibération n° 2025/608

Objet : Autorisation de la Présidence à réaliser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57)

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 14h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 28/03/2025, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 1

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Membres présents : M. Thierry KOVACS, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir : Mme Michèle CEDRIN (pouvoir donné à M. KOVACS)

Membres excusés :

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération n° 2023/525 du 9 octobre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable développée sans référence fonctionnelle au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le règlement budgétaire et financier du Syndicat ;

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Syndical à déléguer à la Présidence la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

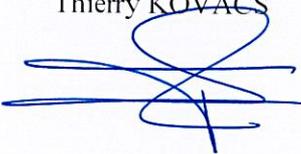
En conséquence, les chapitres 022 et 020 dédiés aux dépenses imprévues au sein de l'ancienne nomenclature comptable M14 n'ont pas été repris dans la nomenclature M57.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le comité syndical :

➤ **Autorise**, Monsieur le Président, à procéder, au cours de l'exercice 2025, pour les budgets faisant application de l'instruction budgétaire et comptable M57, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

➤ **Mandate**, Monsieur le Président, pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,
Thierry KOVACS



République Française

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE-SABLONS**

Délibération du Comité Syndical du 11 avril 2025

Délibération n° 2025/609

Objet : Autorisation de programme /-Crédit de paiement 2025 – Complément et révision délibération 2024/554 AP/CP des travaux d'amélioration de la desserte ferroviaire de la zone industrialo portuaire de Salaise Sablons

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 14h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 28/03/2025, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 7 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 1

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Membres présents : M. Thierry KOVACS, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir : Mme Michèle CEDRIN (pouvoir donné à M. KOVACS)

Membres excusés :

Il est rappelé que par délibération n° 2020/400 du 8 octobre 2020, le comité syndical a approuvé la signature d'une convention concernant l'amélioration de la desserte ferroviaire de la zone industrialo portuaire lui permettant in fine d'être raccordée au Réseau Ferré National par le sud.

Cette convention, financée à 30% par le Syndicat Mixte et signée en partenariat avec l'Etat (35%), la Région Auvergne Rhône Alpes (25%) et SNCF Réseau (10%), prévoit une phase d'études pour un montant total de 300.000 € (Phase REA planifiée sur la période 2020 à 2023 et toujours en cours actuellement) suivie par la réalisation des travaux pour un total de 5.800.000 € dont une autorisation de programme / Crédit de paiement a été arrêté en comité syndical du 7 avril 2022 par la délibération n° 2022/459, puis révisée en comité syndical du 13 juin 2024 par une délibération n°2024/554 (Phase PRO planifiée sur la période 2024 à 2029), comme détaillée ci-après :

Phase REA	Clé de répartition %	Besoin de financement Montant en Euros courants
Etat	35,000%	2 030 000,00 €
Région	25,000%	1 450 000,00 €
SM Inspira	30,000%	1 740 000,00 €
SNCF réseau	10,000%	580 000,00 €
TOTAL	100,000 %	5 800 000,00 €

Date	Autorisation de Programme	Lancement de l'opération 2024	2025	2026	2027	2028	Solde 2029
Dépenses prévisionnelles en €	1 740 000	348 000	174 000	348 000	435 000	348 000	87 000
Financement	Auto-financement Syndicat Mixte						

Vu la délibération n° 2023/521 du 9 octobre 2023 autorisant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée sans référence fonctionnelle au 1^{er} janvier 2024 pour le Budget principal du Syndicat mixte,

Vu la délibération n° 2024/544 du 11 avril 2025 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier – Nomenclature M57 du Syndicat Mixte,

Vu la délibération n° 2024/554 du 13 juin 2024 révisant l'autorisation de programme / crédit de paiement des travaux d'amélioration de la desserte ferroviaire de la zone industrialo portuaire de Salaise Sablons

Considérant que conformément au référentiel M57 les autorisations de programme doivent faire l'objet d'une affectation budgétaire par chapitre, voire par article,

Considérant que la phase réalisation des travaux Phase REA a pris du retard par rapport au calendrier initial,

Considérant qu'il n'y a eu aucun versement à ce jour ni en 2022, ni en 2023, ni en 2024,

Après avoir entendu l'exposé du Président, le comité syndical :

➤ **Révisé** l'autorisation de programme / crédit de paiement des travaux d'amélioration de la desserte ferroviaire de la zone industrialo portuaire de Salaisé Sablons comme ci-après

Date	Autorisation de Programme	Lancement prévisionnel de l'opération Crédit de Paiement 2025	Crédit de Paiement 2026	Crédit de Paiement 2027	Crédit de Paiement 2028	Crédit de Paiement 2029 Solde
Dépenses prévisionnelles en €	1 740 000	522 000	348 000	435 000	348 000	87 000
Chapitre / Article	204 Subvention d'équipement versée / 2041723 SNCF Réseau - Projet d'infrastructure d'intérêt national					
Financement	Auto-financement Syndicat Mixte					

➤ **Dit** qu'à l'issue de l'exercice budgétaire considéré les crédits de paiement non mandatés tombent et seront ventilés sur les exercices restant à courir conformément au Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat Mixte,

➤ **Autorise**, Monsieur le Président, à signer tous documents / actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,
Thierry KOVACS